

Compte-rendu du Conseil Municipal de Ventalon en Cévennes

Séance du mardi 19 avril 2016 – 17h30 – salle pierre sèche – hameau de l’Espinas

Commune déléguée de Saint Andéol de Clerguemort – VENTALON EN CEVENNES

Présents :

Camille LECAT, Alain VENTURA, Jacques HUGON (départ à 19h30), Muriel de GAUDEMONT-LANDAIS, Marie-Christine LIEBER, Jean-Claude DAUTRY, Véronique NUNGE, Fabienne SALMERON (départ à 19h30), Céline STAAL, Hervé PELLECUER, Solène RENARD (arrivée à 19h50), Loïc JEANJEAN, Daniel MATHIEU, Pierre-Emmanuel DAUTRY

Représentés :

Josette ROUX par Loïc JEANJEAN

Jacques HUGON (départ à 19h30) représenté par Alain VENTURA

Marc-François GOURDON représenté par Marie-Christine LIEBER

Fabienne SALMERON (départ à 19h30) représentée par Muriel de GAUDEMONT-LANDAIS

Absents :

Frédéric NADLER

Isabelle DUQUENNE

Anne-Marie DIDIER

Frédéric MOUREAU

Miriame ROESSEL

Emilie MERMET-BOUVIER

Secrétaire de séance : Daniel MATHIEU

➤ Approbation des comptes rendus des 11 janvier et 27 février 2016

➤ Informations diverses

Information rectificative du C.A. 2015 de la commune historique de Saint Frézal de Ventalon voté lors du précédent conseil du 27/02/2016 : le maire informe qu’il n’y a pas lieu d’inscrire la somme de 81 822.55 € en excédent de fonctionnement (report 2014) car celle-ci a été affectée au 1068 (recette d’investissement) ; soit un total de recettes sur le budget général 2015 de la commune de St Frézal de Ventalon de 449 686.03 €.

➤ Vote des comptes de gestion 2015

Le Conseil Municipal réuni déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2015, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appellent ni observation ni réserve de sa part. Adopté à l’unanimité.

➤ Affectation du résultat de fonctionnement

- Du budget général

Le conseil municipal de Ventalon en Cévennes, constatant que les comptes administratifs font apparaître un :

- **excédent de 65 129.24 € pour la commune historique de Saint Frézal de Ventalon**
- **excédent de 152 495.99 € pour la commune historique de Saint Andéol de Clerguemort**

Soit un excédent total de 217 625.23 € ; décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

RESULTAT DE L'EXERCICE - excédent :	95 100.67
Résultat cumulé au 31/12/2015 (report 2014 + excédent)	217 625.23
A.EXCEDENT AU 31/12/2015	217 625.23

Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	99 561.46
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	118 063.77

○ De la caisse des écoles

Le conseil municipal de Ventalon en Cévennes, constatant que le compte administratif fait apparaître un :

- **excédent de 1493.66 €**

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

RESULTAT DE L'EXERCICE - excédent :	1493.66
Résultat cumulé au 31/12/2015 (report 2014 + excédent)	1493.66
A.EXCEDENT AU 31/12/2015	1493.66
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	0
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	1493.66

○ Du budget Annexe A.E.P

Le conseil municipal de Ventalon en Cévennes, constatant que les comptes administratifs font apparaître un :

- **excédent de 2985.16 € pour la commune historique de Saint Frézal de Ventalon**
- **excédent de 1594.94 € pour la commune historique de Saint Andéol de Clerguemort**

Soit un excédent total de 4580.10 € ; décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

RESULTAT DE L'EXERCICE - déficit :	- 4020.65
Résultat cumulé au 31/12/2015 (report 2014 + excédent)	4580.10
A.EXCEDENT AU 31/12/2015	4580.10
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	0
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	4580.10

➤ Vote des taux des taxes directes locales 2016

Lors de la première année d'existence de la commune nouvelle, des taux d'impositions différents de taxe foncière sur les propriétés bâties, de taxe foncière sur les propriétés non bâties, de taxe d'habitation et de

cotisation foncière des entreprises peuvent continuer à s'appliquer sur les territoires des communes préexistantes.

L'unification des taux s'effectuera à partir de l'année suivante, soit en 2017.

Concernant la commune historique de Saint Frézal de Ventalon, le maire propose au Conseil d'approuver les taux d'imposition suivants au titre de l'année 2016 :

Taxes	Taux 2015	Taux 2016
Taxe d'habitation	12.38	12.38
Taxe foncière sur les propriétés bâties	13.11	13.11
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	240.52	240.52
C.F.E	16.27	16.27

Concernant la commune historique de Saint Andéol de Clerguemort, le maire propose au Conseil d'approuver les taux d'imposition suivants au titre de l'année 2016 :

Taxes	Taux 2015	Taux 2016
Taxe d'habitation	14.42	14.42
Taxe foncière sur les propriétés bâties	14.79	14.79
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	176.08	176.08
C.F.E	18.36	18.36

Approuvé à l'unanimité.

➤ Vote des budgets primitifs 2016 (budget principal, A.E.P., caisse des écoles)

○ Vote du Budget Primitif 2016 du Budget général: adopté à l'unanimité

FONCTIONNEMENT

	Dépenses section fonctionnement	Recettes section fonctionnement
Crédits de fonctionnement 2016	598 299.77 €	480 236.00 €
Reste à réaliser exercice 2015	0.00 €	0.00 €
Résultat de fonct. Reporté	(si déficit) 0.00 €	(si excédent) 118 063.77 €
TOTAL fonctionnement	598 299.77 €	598 299.77 €

INVESTISSEMENT

	Dépenses section investissement	Recettes section investissement
Crédits d'investissement 2016	979 251.64 €	1 078 813.10 €
Reste à réaliser exercice 2015	116 772.18 €	75 763.82 €
Solde d'exécution reporté	(si solde négatif) 58 553.10 €	(si solde positif) 0.00 €
TOTAL investissement	1 154 576.92 €	1 154 576.92 €

--	--	--

TOTAL BUDGET GÉNÉRAL 2016

BUDGET (fonct. + inv.) 2016	1 752 876.69	1 752 876.69 €
-----------------------------	--------------	----------------

Echanges autour du budget :

1. Vote des subventions – cotisations à verser aux associations ayant fait leur demande en mairie pour l'année 2016 : adopté par le conseil

Associations	Montants votés	Ne participent pas au vote
A.B.P.S.	650.00 €	
Epi de Mains	650.00 €	V. Nunge, C. Lecat, J. Hugon
ASA DFCI	7 000.00 €	C. Lecat, A. Ventura
Châtaignes et Marrons des Cévennes et du Haut Languedoc	100.00 €	D. Mathieu
Châtaigneraie cévenole	25.00 €	
Théâtre Clandestin	400.00 €	
Cinéco	600.00 €	
Association des Parents d'Elèves	400.00 €	C. Mathieu
Du Céfédé à la ligne verte	250.00 €	
A.S. du collège des 3 vallées	50.00 €	
A.N.A.C.R.	50.00 €	
Fondation du patrimoine	50.00 €	
Amicale des sapeurs-pompiers du Collet de Dèze	300.00 €	
A.L.E.P.E.	20.00 €	
Promotion de Saint Andéol	200.00 €	
TOTAL	3745.00 €	

2. Réunir les contrats d'assurance des deux communes historiques en un seul contrat pour Ventalon en Cévennes. Rencontre à programmer avec les deux compagnies d'assurance pour établir des devis.
3. Personnel communal : M. Philippe ABEILLON, agent technique, est mis en disponibilité depuis le 23 juillet 2015. Le conseil s'interroge sur son éventuelle réintégration.
4. Le maire informe du versement pour 2016 d'une dotation de solidarité rurale – fraction bourg centre de 22 236.00 € suite à la fusion des communes.
5. Le maire présente au conseil le projet de rénovation thermique des bâtiments communaux suivants :
 - Mairies du Géripon, commune déléguée de Saint Frézal de Ventalon et de Lézinié, commune déléguée de Saint Andéol de Clerguemort ;
 - Ecole primaire des Abrits, commune déléguée de Saint Frézal de Ventalon ;
 - Salle polyvalente du Temple, commune déléguée de Saint Frézal de Ventalon ;
 - Les deux logements communaux du Géripon, commune déléguée de Saint Frézal de Ventalon ;
 - Logement communal de Lézinié, commune déléguée de Saint Andéol de Clerguemort.

Le coût total de ce projet d'investissement est estimé à 121 700.00 € ; afin de mener à bien l'opération, une demande de subvention peut être demandée auprès de l'Etat au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local (F.S.I.P.L.).

Le plan de financement proposé est le suivant :

Bâtiment	Taux aide total	FSIPL	Auto financement	Taux auto financement	Coût HT
Salle polyvalente	60.00%	8 100.00 €	5 400.00 €	40.00 %	13 500.00 €
Ecole	70.00%	22 365.00 €	9 585.00 €	30.00 %	31 950.00 €
Logement Géri-pon	50.00%	4 225.00 €	4 225.00 €	50.00 %	8 450.00 €
Logement mairie Géripon	80.00%	32 680.00 €	8 170.00 €	20.00 %	40 850.00 €
Logement/Mairie Lézinier	80.00%	21 560.00 €	5 390.00 €	20.00 %	26 950.00 €
TOTAL	73,07%	88 930.00 €	32 770.00 €	26.93 %	121 700.00 €

Le conseil approuve le projet de rénovation thermique et son plan de financement ; il autorise le maire à déposer une demande de subvention auprès de l'Etat au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local.

6. Moulin du Salson : à l'unanimité, le conseil approuve le projet d'acquisition du moulin à 8 000.00 € ; ce projet peut être subventionné jusqu'à 80 %. Il sera nécessaire de prévoir des servitudes de passage.

- o Vote du Budget Primitif 2016 du Budget Caisse des Ecoles: adopté à l'unanimité

FONCTIONNEMENT

	Dépenses section fonctionnement	Recettes section fonctionnement
Crédits de fonctionnement 2016	64 543.66 €	63 050.00 €
Reste à réaliser exercice 2015	0.00 €	0.00 €
Résultat de fonct. Reporté	(si déficit) 0.00 €	(si excédent) 1 493.66 €
TOTAL fonctionnement	64 543.66 €	64 543.66 €

INVESTISSEMENT

	Dépenses section investissement	Recettes section investissement
Crédits d'investissement 2016	1.75 €	0.00 €
Reste à réaliser exercice 2015	0.00 €	0.00 €
Solde d'exécution reporté	(si solde négatif) 0.00 €	(si solde positif) 1.75 €
TOTAL investissement	1.75 €	1.75 €

TOTAL BUDGET Caisse des Ecoles 2016

BUDGET (fonct. + inv.) 2016	64 545.41 €	64 545.41 €
------------------------------------	--------------------	--------------------

Echanges sur les projets et affaires en cours :

1. Isolation du bâtiment (demande de subvention F.S.I.P.L.)

2. Visite de l'Inspecteur d'Académie accompagné de l'Inspecteur de l'Education Nationale, de la circonscription de Florac, le 12 avril dernier. L'inspecteur a grandement apprécié la qualité du travail accompli par l'ensemble du personnel.
3. Une visite du Sous-Préfet est programmée le 25 mai prochain.
 - Vote du Budget Primitif 2016 du Budget annexe A.E.P. : adopté à l'unanimité

FONCTIONNEMENT

	Dépenses section fonctionnement	Recettes section fonctionnement
Crédits de fonctionnement 2016	54 574.57 €	49 994.47 €
Reste à réaliser exercice 2015	0.00 €	0.00 €
Résultat de fonct. Reporté	(si déficit) 0.00 €	(si excédent) 4 580.10 €
TOTAL fonctionnement	54 574.57 €	54 574.57 €

INVESTISSEMENT

	Dépenses section investissement	Recettes section investissement
Crédits d'investissement 2016	84 041.90 €	58 948.32 €
Reste à réaliser exercice 2015	94 332.60 €	93 547.60 €
Solde d'exécution reporté	(si solde négatif) 0.00 €	(si solde positif) 25 878.58 €
TOTAL investissement	178 374.50 €	178 374.50 €

TOTAL BUDGET annexe A.E.P 2016

BUDGET (fonct. + inv.) 2016	232 949.07 €	232 949.07 €
-----------------------------	--------------	--------------

Echanges sur les projets et affaires en cours :

1. Litige entre la commune et l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse : un mémoire a été adressé à l'agence de l'eau avec copie à la Préfecture.
La décision de l'AERMC d'émettre deux titres de paiement de 1210.37 € et de 616 € pour les redevances prélèvements 2011 et 2012, est manifestement entachée d'illégalité pour les raisons suivantes :
 - Contravention au principe de non rétroactivité des actes administratifs
 - Erreur manifeste d'appréciation dans la motivation de la décision administrative
 - Abus manifeste dans l'appréciation de la population totale majorée
2. Acquisition de la source de Peyre Brune : une demande d'estimation va être réalisée auprès du Service des Domaines ; ensuite, il conviendra de s'accorder sur le prix de vente avec le propriétaire, le groupement forestier.
3. Sont également évoqués l'acquisition de la source de Poussiels et le lancement d'une enquête d'utilité publique en vue de l'acquisition de la source du Cros.
4. Emprunt A.E.P pour les travaux d'enfouissement des réseaux humides aux hameaux de Lézinié et de l'Espinassas (St Andéol)

➤ Travaux d'électrification à Pénens – Bas : versement d'un fonds de concours

Le maire expose que suite à la demande concernant les travaux d'électrification désignés ci-après, des devis estimatifs ont été établis pour ce projet dont la réalisation relève de la compétence du SDEE.

Afin de financer cette opération et en application des délibérations relatives à la participation des communes et de leurs groupements, le SDEE sollicite le versement d'un fonds de concours selon les plans de financement suivants :

Dépenses TTC		Recettes TTC	
Nature des travaux	Montant	Financement	Montant
Enfouissement BTS Pénens Bas	16 533.11 €	Participation du SDEE	14 466.47 €
		Fonds de concours de la commune (15% du montant HT des travaux)	2 066.64 €
Total	16 533.11 €	Total	16 533.11 €
Nature des travaux		Participation du SDEE	7 864.09 €
Génie civil Pénens Bas	11 796.13 €	Fonds de concours de la commune (40% du montant HT des travaux)	3 932.04 €
Total	11.796.13 €	Total	11 796.13 €

Adopté par le conseil.

➤ P.L.U. : il est convenu de rompre la convention de groupement de commandes conclue avec la commune de Vialas pour l'élaboration du P.L.U.

Une nouvelle consultation va être prochainement lancée uniquement par et pour la commune de Ventalon en Cévennes.

Le maire informe de la caducité du P.O.S de Saint Frézal de Ventalon (hors PNC) au 31 mars 2017 et du retour au Règlement Nationale d'Urbanisme en l'attente de l'approbation du P.L.U.

Il est rappelé la charge de travail importante des élus lors du temps d'élaboration du P.L.U ; à cet effet, un groupe de travail a été constitué.

Le conseil autorise le maire à rompre la convention de groupement de commandes conclue avec Vialas et à lancer une consultation en marché à procédure adaptée pour choisir un prestataire pour la réalisation du P.L.U. de Ventalon en Cévennes ;

Le plan de financement suivant est approuvé ainsi que les demandes de subvention à solliciter auprès de la DDT et du PNC :

	TAUX	TOTAL € HT
ETAT – DDT	45.71 %	16 000.00 €
P.N.C.	10.00 %	3 500.00 €
Emprunt commune	44.29 %	15 500.00€
TOTAL	100.00 %	35 000.00 €

➤ Amendes de police 2016 : des devis sont en cours avec M. Chassang de Lozère Ingénierie (pose de garde-corps, fixation de talus, aménagement de parkings aux hameaux de L'Espinass et de Lézinié)

➤ Instruction technique des autorisations d'urbanisme : signature d'une convention de mise à disposition de la DDT pour l'instruction technique des autorisations d'urbanisme de la commune déléguée de Saint Frézal de Ventalon : adopté à l'unanimité.

➤ Avis du conseil sur le périmètre intercommunal : l'arrêté préfectoral du 29 mars dernier portant approbation du Schéma Département de Coopération Intercommunale (SDCI) de la Lozère rattache la communauté de communes Des Cévennes au Mont Lozère à celle des Hauts Gardons et de la Vallée Longue-Calbertois et l'exclue de la communauté de communes Florac – Sud Lozère.

A l'unanimité, le conseil exprime le souhait d'être associé à un EPCI Gorges Causses Cévennes intégrant la communauté de communes Florac Cévennes.

Une rencontre entre le Préfet de Lozère et les élus du territoire est prévue le 29 avril prochain.

➤ Assurance statutaire du personnel : le maire propose d'adhérer au contrat groupe souscrit par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Lozère auprès de CNP Assurances, à compter du 1^{er} janvier 2016 et ce pour une durée de 4 ans.

Le taux d'adhésion pour le personnel affilié à la CNRACL est **5.09%** et de 1.05 % pour le personnel affilié à l'IRCANTEC, soit un coût estimé à 3600.00 € pour l'année 2016.

Adopté à l'unanimité.

➤ Participation forfaitaire avec modulation de la commune à la protection santé (mutuelle) de ses agents titulaires et non titulaires – le conseil autorise le maire à mettre en œuvre la procédure de labellisation pour la protection santé de ses agents titulaires et non titulaires de droit public et de droit privé, de fixer à 15€ par agent le montant unitaire mensuel de la participation de la collectivité à la protection santé et de prévoir la modulation suivante : 7€ / mois supplémentaire par enfant à charge.

➤ Représentation de la commune au sein de l'ASA DFCI canton du Pont de Montvert - annule et remplace la DE_2016_035 : Vu les nouveaux statuts de l'association votés lors de l'assemblée générale de l'ASA DFCI ; le conseil procède à la réélection des délégués au sein de l'ASA-DFCI - Contrats Verts - Canton du Pont de Montvert. Sont élus à l'unanimité:

Délégués titulaires: MM. Camille LECAT et Alain VENTURA

Délégués suppléants: MM. Marc-François GOURDON et Pierre-Emmanuel DAUTRY

➤ Représentation de la commune au sein de l'Office de Tourisme des Cévennes au Mont Lozère - annule et remplace l'élection figurant dans la DE_2016_018 : le conseil procède à la réélection des délégués au sein de l'Office de Tourisme:

Déléguée titulaire: Mme Muriel de GAUDEMONT-LANDAIS

Déléguée suppléante: Mme Marie-Christine LIEBER

➤ Représentation de la commune au sein du Syndicat mixte de la Ligne Verte des Cévennes - annule et remplace l'élection figurant dans la DE_2016_018 : le conseil procède à la réélection des délégués au sein du Syndicat:

Délégué titulaire: M. Loïc JEANJEAN

Délégués suppléants: MM. Jacques HUGON et Frédéric MOUREAU

Suite à la création de la commune nouvelle, le syndicat s'interroge sur la contribution financière de Ventalon en Cévennes.

Des échanges ont lieu sur l'état d'avancement du projet d'aménagement (les partenaires financiers, l'implication des habitants, la mise en œuvre d'un tronçon pilote, la pose de garde-corps, l'utilité pour les usagers).

➤ Représentation de la commune au sein du SIVU du réémetteur TV de la Vallée Longue - annule et remplace l'élection figurant dans la DE_2016_018 : le conseil procède à la réélection des délégués:

Délégués titulaires: Mme Fabienne SALMERON et M. Frédéric MOUREAU

➤ Représentation de la commune au sein de l'association Trait d'Union - DE_2016_067

Sont élus à l'unanimité:

Délégué titulaire: M. Camille LECAT

Déléguée suppléante: Mme Marie-Christine LIEBER

- Motion sur le nombre de représentants des communes nouvelles dans les instances : adoptée à l'unanimité
- Motion anti-gaz de schiste – anti T.A.F.TA. : adoptée à l'unanimité
- Demande d'adhésion et motion de l'association Union pour la sauvegarde des activités pastorales et rurales : report au prochain conseil.
- Position du conseil contre la fermeture du Service des Impôts des Particuliers et du Service des Impôts des Entreprises de Florac : adoptée à l'unanimité.
- Position du conseil contre la vente de l'usine QUEZAC et sa restructuration par l'éventuel repreneur : adoptée à l'unanimité.
- Convention de passage pour un sentier d'interprétation de la Châtaigneraie de l'Espinassas à l'association Epi de Mains : adopté à l'unanimité.
- Projet d'interruption de l'éclairage public de minuit à 6 h 00 du matin : possibilité d'obtenir une aide financière du P.N.C (minimum de travaux = 30 000 €). Possibilité également d'obtenir une aide financière du SDEE pour installer des minuteurs dans les compteurs généraux (coût des travaux moindre).
- Demande de dérogation auprès du Conseil Département de la Lozère pour le transport scolaire d'Estéban MONIER : le maire propose au conseil de demander auprès du Service des routes, des transports et des bâtiments du Conseil Départemental de la Lozère une extension du service de transport scolaire desservant le collège Henri Gamala comme suit : point de rattachement du hameau de la Ponge au hameau du Salson (aller-retour).
Approuvé à l'unanimité.
- Travaux d'enfouissement du réseau téléphonique au hameau de Pénens-Bas : plan de financement et demande de subvention : approuvé à l'unanimité

	Participation commune		Subvention Contrat territorial Département % - HT		TOTAL % - HT	
	%	€	%	€	%	€
Enfouissement réseau tél	60.00%	3545.00 €	40.00 %	2363.00 €	100.00 %	5907.00 €

La séance est levée à 23h30.